

Brion

Donnez du goût à vos projets !



Le Verger

APPARTEMENTS & TERRAINS
libres de tout constructeur

vous &
apricot
immobilier

BRION

Une commune pratique à vivre vous offrant un équilibre entre vie de famille et vie professionnelle



Situation

À seulement 15 kilomètres au sud d'Oyonnax, Brion est au cœur de la "Plastics Vallée" : un bassin économique d'envergure internationale qui accueille plus de 600 entreprises et fait vivre 10 000 salariés. La commune est également à proximité des 141 hectares du lac de Nantua dont les eaux bleu turquoise contrastent à merveille avec le décor majestueux de falaises calcaires qui l'entourent.



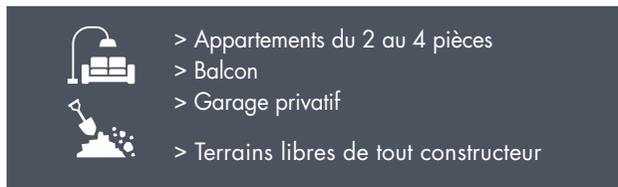
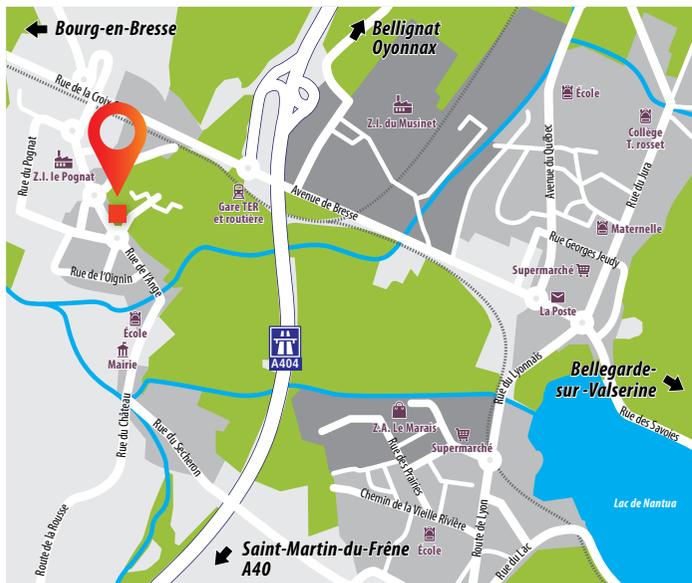
Points d'intérêts

Les déplacements en voiture sont facilités par la proximité de l'autoroute A404 dont l'entrée est à 2 minutes* depuis chez vous. Elle permet de rejoindre l'A40 en 5 minutes* ou Bellignat et Oyonnax en 15 minutes* à peine. À 700 mètres de la résidence se trouve la gare routière et TER avec des correspondances directes vers Oyonnax, Bourg-en-Bresse et Bellegarde-sur-Valserine.



Services

Depuis chez vous, seulement 5 minutes* suffisent pour rejoindre la mairie et l'école primaire de Brion. La durée du trajet est identique en voiture pour aller au centre de Montréal-la-Cluse et profiter de ses supermarchés, de son collège et des plages engazonnées au bord du lac de Nantua.



- > Appartements du 2 au 4 pièces
- > Balcon
- > Garage privatif
- > Terrains libres de tout constructeur



PRESTATIONS

- ◆ Respect des normes actuelles en matière d'isolation phonique et de performance énergétique RT 2012.
- ◆ Parquet et carrelage dans les pièces de jour.
- ◆ Faïence, meuble-vasque et sèche-serviettes dans la salle-de-bains.
- ◆ Volets roulants électriques pour les portes fenêtres du séjour et de la cuisine.
- ◆ Placards équipés.
- ◆ Chauffage collectif au gaz avec comptage individuel d'énergie.
- ◆ Vidéophone.
- ◆ Cellier dans la plupart des logements.

la propriété &
apricot
immobilier



TVA RÉDUITE⁽¹⁾



**EXONÉRATION
DE TAXE FONCIÈRE⁽¹⁾**



GARANTIE DE RACHAT⁽¹⁾

PSLA : MODE D'EMPLOI

LA PHASE DE LOCATION ACCESSION

Cette phase d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 5 ans vous permet de tester vos capacités de remboursement de prêt. Pendant cette période vous payez une redevance composée d'une part locative (loyer) et d'une part acquisitive (déduite du prix de vente lors du transfert de propriété).

LA PHASE D'ACCESSION

Vous devenez propriétaire de votre résidence principale à compter du 2^{ème} mois échu de location accession. Votre redevance se transforme en mensualités de remboursement de crédit.

Un conseiller vous renseigne

04 81 51 01 63
apricot-immobilier.com

Rejoignez-nous sur Facebook

*Source : Google Maps, sous réserve des conditions de trafic et de météo. Données indicatives, non contractuelles. (1) Avantages possibles sous réserve de répondre aux conditions du dispositif PSLA. Conditions disponibles auprès de nos conseillers commerciaux au numéro de téléphone indiqué sur le présent document. SEMCODA RCS Bourg 759 200 751 - Illustrations dues à la libre interprétation des artistes. Appartements, balcons et terrasses vendus non meublés. Document non contractuel. Vente en état futur d'achèvement, sous réserve des stocks disponibles. (2) Illustrateur : MH3D. Architecte : A.U.M Architectes. Crédits photos : Fotolia, cardam.ne